

*Crédit à l'intérêt hypothécaire*

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je pourrais peut-être signaler que les précédents sont nets. Le jour où la Chambre entame le débat sur la question qui fait l'objet d'un ordre en vertu de l'article 75C ne compte pas comme premier jour de séance. Un jour de séance doit donc être attribué à la fin des travaux d'aujourd'hui. Si un jour entier n'est pas utilisé demain pour étudier la question, à cause de l'exposé budgétaire demain soir, il faudra y consacrer des heures supplémentaires, mais le nombre d'heures n'est pas fixé. D'ici le début des travaux demain, les leaders à la Chambre pourraient tenter de s'entendre à ce sujet.

En vertu de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier.

\* \* \*

**LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU****MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER**

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 décembre, du bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, présenté par M. Crosbie.

**Le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Quand le comité a ajourné ses travaux le mercredi 5 décembre, nous en étions à l'étude de l'article 1 du bill. Ce que je vais dire intéressera sans doute les députés. Étant donné que l'ordre des travaux qui a été adopté pour ce soir prévoit «Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance . . .», ce qui signifie que le jour où nous terminerons l'étude du bill C-20 en comité plénier, tous les votes devront avoir lieu. Il est cependant à craindre que le comité se retrouve dans une situation difficile si les députés n'organisent pas son travail à l'avance.

Aujourd'hui, j'ai entendu des députés dire qu'aucun amendement n'avait été proposé en comité alors que d'autres soutenaient le contraire. J'ai le devoir de vous dire officiellement qu'aucun amendement n'a été proposé à la Présidence et que cela ne peut se faire sans une motion. Étant donné qu'on ne peut proposer qu'un amendement à la fois et que la Chambre ne peut se prononcer que sur un seul amendement à la fois, nous n'étudierons tous les amendements dont préavis aurait pu être déposé que lorsque nous en serons à l'étude des articles auxquels ils se rapportent et que nous devons nous prononcer à leur sujet.

Si, les circonstances aidant, les députés étudient l'article 1 du bill jusqu'à quinze minutes avant l'expiration du temps alloué, la Présidence se verra obligée de mettre aux voix chacun des articles 1, 2 et 3 ainsi que le titre du bill et le bill dans son ensemble et ne pourra en aucun cas accepter les amendements qui pourraient alors être proposés.

Je fais cette remarque en espérant que les députés en tiendront compte lorsqu'ils planifieront les travaux du comité.

Sur l'article 1—

[M. Lefebvre.]

**M. Axworthy:** Je tiens à préciser pour vous rassurer, monsieur le président, que nous avons l'intention de présenter plusieurs amendements à ce bill. Je crains donc que vous ne deviez renoncer à l'idée de rentrer tôt chez vous. Comme vous le recommandez, nous serons heureux de présenter de nombreux changements sur ce texte législatif.

Pour commencer, je voudrais faire remarquer que le ministre des Finances est dans l'impossibilité d'assister aux débats ce soir. Sachant dans quelle situation difficile il se trouve, je tiens à lui exprimer toute ma sympathie. Il n'existe pas d'accord dans le domaine pétrolier en général, ni dans celui des prix en particulier, ni du reste sur les autres questions qui concernent le gouvernement. Nous comprenons sans peine que dans un moment de panique il puisse quitter la Chambre très tôt, dans l'espoir de participer à des négociations de dernière minute.

Par contraste, monsieur le président, je signale qu'il s'est mis auparavant dans un état de rage et d'indignation extrêmes parce que les députés de l'opposition ne lui avaient pas fourni l'occasion d'étudier des amendements. Je regrette qu'il ne soit pas là pour écouter ce que nous avons à dire et pour participer à ce débat qu'il a dit tenir pour l'une des plus importantes initiatives de son gouvernement. C'est sans doute un signe de l'importance primordiale que le ministre des Finances accorde à ce bill. Maintenant que ses collègues et lui-même ont montré leurs crocs et réduit à néant les droits et les privilèges démocratiques des députés, le ministre éprouve tant de mépris à leur égard qu'il s'absente, même après avoir déclaré que cette affaire est si importante qu'il peut se permettre d'être ailleurs.

Je me réjouis de constater que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est là, car je le tiens pour un homme très sensé et très pondéré, probablement davantage que le ministre lui-même. Mais nous regrettons vivement l'absence du ministre des Finances, car nous croyons que les amendements qui seront proposés sont susceptibles de modifier considérablement ce projet de loi. Il est malheureux que le ministre responsable au premier chef de la mesure législative ne soit pas ici pour juger de l'opportunité de ces amendements.

● (2100)

Nous aimerions savoir tout de suite si le gouvernement a l'intention de recourir aux mêmes faux-fuyants qu'en d'autres occasions où il n'était pas prêt à accepter les amendements.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Axworthy:** Si les députés de l'opposition nous faisaient quelque temps grâce de leur logorrhée, nous pourrions peut-être présenter ces amendements et nos commentaires. Il est évident que nous ne discutons pas du bon projet de loi. Nous devrions en effet débattre de lois qui permettraient de remettre les gens à leur place lorsqu'ils délirent, de sorte que ceux d'entre nous qui veulent étudier sérieusement ces amendements puissent faire leur travail. Si j'invite les députés à collaborer, c'est que j'ai à leur dire quelque chose d'important. J'espère que leur comportement reflétera le sérieux avec lequel ils sont disposés à travailler.